



Le RAP

RÉSEAU D'AVERTISSEMENTS PHYTOSANITAIRES

Leader en gestion intégrée
des ennemis des cultures

AVERTISSEMENT | POMME DE TERRE

N° 1, 17 mai 2019

- Conditions climatiques : le temps frais et plutôt humide se poursuit.
- Développement de la culture : des semis sont en cours dans les régions du sud et du centre du Québec, mais accusant un retard.
- Insectes : bien choisir la méthode de contrôle en lien avec la pression des ravageurs.
- Maladies : qualité de la semence et pesticides à la plantation.

Des membres de l'équipe de collaborateurs du RAP Pomme de terre ont commencé cette semaine leurs activités de suivi au champ pour la saison 2019. Donc, à partir d'aujourd'hui, et ce, pour les prochains mois, des avertissements seront publiés tous les vendredis afin de vous informer des nouvelles les plus pertinentes concernant la phytoprotection de la culture de la pomme de terre, dans le but de mieux gérer l'usage des produits phytosanitaires. Bonne saison de production 2019!

CONDITIONS CLIMATIQUES

Pour la période du 10 au 16 mai, les températures fraîches ont dominé à travers toute la province, avec pratiquement aucun mercure de 20 °C et plus, augmentant ainsi le retard dans l'accumulation des degrés-jours depuis le 1^{er} avril. Des épisodes de gel ont été enregistrés dans plusieurs endroits (voir le [sommaire agrométéorologique](#)). Les précipitations ont été parfois significatives, surtout le vendredi 10 mai, avec des quantités encore plus importantes dans les régions du sud du Québec (voir la [carte des précipitations](#)). Pour les 7 prochains jours, Environnement Canada prévoit à nouveau, jusqu'à mardi prochain, du temps frais et humide un peu partout au Québec, avec une amélioration à partir de mercredi.

DÉVELOPPEMENT DE LA CULTURE

Le temps froid qui persiste ralentit ou empêche le début des chantiers. Les plantations accusent un retard partout, sans être dramatique pour l'instant. Nos collaborateurs indiquent que le tout a débuté vers le 1^{er} mai dans des secteurs du sud de la province. C'est dans la région de Lanaudière que les semis semblent les plus avancés (tableau 1). Les sols sont encore bien humides (ex. : Montérégie et Saguenay–Lac-Saint-Jean), mais ils se travaillent quand même plutôt bien par endroits (ex. : Mauricie et Capitale-Nationale), selon leur texture. On rappelle qu'il faut limiter le travail dans un sol trop froid et humide, car cela peut générer plus de compaction et augmenter, entre autres, les risques de développement de pourritures de planton. La [température du sol](#) est demeurée plutôt constante au cours de la période, mais encore sous le minimum de 10 °C théorique recherché pour les semis en plusieurs endroits.

Tableau 1 : État d'avancement des semis pour des producteurs types selon les collaborateurs du RAP (16 mai 2019)

Régions	Superficies ensemencées	Stade de la culture
Montérégie-Ouest et Montérégie-Est	0 à 20 %	ND*
Outaouais	0 à 5 %	ND
Lanaudière	0 à 50 %	Germination
Centre-du-Québec, Mauricie, Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches	0 à 20 %	ND
Gaspésie, Bas-Saint-Laurent, Saguenay–Lac-Saint-Jean et Abitibi	0 %	ND

*ND : non disponible

INSECTES

Les méthodes de contrôle des différents insectes nuisibles dans la pomme de terre doivent être déterminées selon la pression exercée par chacun d'eux dans tous les champs sur votre entreprise. Par exemple, pour le doryphore, selon l'historique des dommages en lien avec des données de dépistage, le contrôle chimique peut être réalisé de manière foliaire, dans le sillon ou sur le planton. Cette année, l'utilisation des matières actives clothianidine, imidaclopride et thiaméthoxame nécessite une justification et une prescription agronomiques de la part d'un agronome. Il faut toutefois apporter des nuances pour certains produits commerciaux en fonction du mode d'application. En effet, les produits à base de ces matières actives homologués pour une application au sillon seulement ou une application au sillon et au planton nécessitent une justification et une prescription agronomiques. Par contre, les produits à base de ces mêmes matières actives homologués seulement pour une utilisation au planton ne sont pas assujettis aux nouvelles exigences réglementaires. Le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) a publié la [liste des noms commerciaux des pesticides visés par une justification et une prescription agronomiques](#). Le MELCC a aussi diffusé sur le site Web du Réseau d'avertissements phytosanitaires (RAP) un document concernant les [Nouvelles exigences réglementaires relatives aux pesticides](#). Également, l'Ordre des agronomes du Québec (OAQ) a mis en ligne [une démarche et un guide](#) concernant l'usage de pesticides (dont les néonicotinoïdes) pour la pomme de terre.

MALADIES

L'utilisation de semences certifiées est obligatoire au Québec. Cela garantit un rendement supérieur et une qualité optimale à la récolte, en plus de favoriser un bon état phytosanitaire des champs. La qualité des semences livrées doit être vérifiée, quelle que soit leur provenance. Cette année, certains collaborateurs rapportent une qualité parfois variable selon le lot livré. On mentionne principalement la présence de jambe noire, de dartrose, de pourriture caoutchouc, de calibre inadéquat et de blessures physiques ou mécaniques. Si une problématique se présente, il ne faut pas hésiter à contacter le dernier vendeur ou fournisseur. Il existe des normes de qualité (tolérances) applicables aux tubercules de semence à respecter au point de réception. Les normes sont disponibles dans le document [Inspection des tubercules de pommes de terre de semence \(PI-009\)](#) préparé par l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA). Il faut bien entreposer et réchauffer la semence en plus de viser le stade « point blanc » pour une levée plus rapide après la période de conditionnement. Cela réduira les risques de développement de certaines maladies en champ, dont la rhizoctonie. Si un traitement phytosanitaire est réalisé sur des plantons lors du tranchage (ex. : insecticide liquide + fongicide), il est important de les faire sécher convenablement avant la mise en terre surtout si le sol est humide lors de la plantation (par exemple, faire une ventilation à 10-12 °C avec un fond d'air humide).

Cet avertissement a été rédigé par Patrice Thibault, agronome (RLIO). Pour des renseignements complémentaires, vous pouvez contacter l'[avertisseur du réseau Pomme de terre](#) ou le [secrétariat du RAP](#). La reproduction de ce document ou de l'une de ses parties est autorisée à condition d'en mentionner la source. Toute utilisation à des fins commerciales ou publicitaires est cependant strictement interdite.